

*Séance du 15 mai 2024*

*Délibération n°2024-64*

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 24 avril 2024.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Jérôme JOMIER à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Didier REGRAIN à Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Christophe BAJARD à Monsieur David LOUBRY,

Absents excusés : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes Pour	2
Votes Contre	0
Abstentions	2
	S.MERY D.REGRAIN

NOMENCLATURE ACTES

N° : 5.3

Thème : Désignation de représentants

**Objet : Désignation des délégués représentant la communauté de communes du Pays de Tronçais au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs Affluents (SIAB3A)**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-33 ;

**VU** la délibération n°2023-119 du conseil communautaire relative à l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A), en date du 27 septembre 2023 ;

- VU** la délibération n°2024-16 du conseil communautaire relative à l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A), en date du 07 février 2024 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs Affluents ;
- VU** les résultats du scrutin relatif à la désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs Affluents ;

**Considérant** que les statuts du SIAB3A prévoient que le nombre de membres au Conseil syndical est portée à 4 (4 titulaires et 4 suppléants) ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de proclamer en tant que représentants de la communauté de communes au sein du Conseil syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et leurs Affluents, les conseillers suivants :

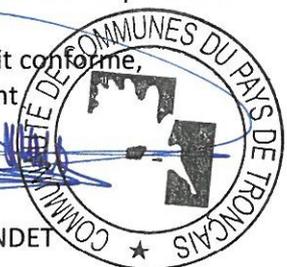
Titulaires	Suppléants
Stéphane MILAVEAU	Marc SIGNORET
Daniel RONDET	Michel GALOPIER
Daniel ARTIGAUD	Denis CLERGET
Marie MILLERAT-DALDIN	Stéphanie CUSIN-PANIT

**Article 2 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 mai 2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)